

# 10 chantiers incontournables et 40 solutions concrètes pour rattraper le niveau de vie de l'Ontario

Le premier ministre du Québec François Legault s'est fixé comme objectif d'augmenter notre richesse collective et notre niveau de vie, notamment pour rattraper celui de l'Ontario. Le Conseil du patronat du Québec met l'épaule à la roue en proposant 10 chantiers incontournables et 40 solutions concrètes qui permettront l'atteinte de cet objectif.

Certaines de ces propositions peuvent se faire à court terme et leur impact pourra être ressenti à court terme aussi. D'autres requerront probablement plus de temps pour se concrétiser et donner des résultats.

## 1 | Viser la réussite scolaire à tous les niveaux et selon les différentes réalités

1. Adopter une approche axée sur les objectifs et se doter d'indicateurs de qualité pour mesurer les résultats en matière d'éducation et de réussite scolaire et pouvoir s'ajuster selon le besoin.
2. Intervenir tôt et en continu dès la petite enfance pour améliorer les chances de réussite de tous.
3. Offrir des cheminements personnalisés, des modes alternatifs d'enseignement, des services d'orientation appropriés et augmenter les passerelles entre les diverses formations.
4. Renforcer et valoriser la formation professionnelle et technique en rapprochant le milieu de l'éducation des milieux de travail et en diversifiant les lieux de formation.
5. Faciliter le déploiement d'une offre de formation adéquate en région, en particulier la formation professionnelle, en utilisant les outils technologiques dans la mesure du possible.
6. Assurer un nombre suffisant d'enseignants ayant les compétences nécessaires.
7. Examiner avec l'aide d'experts et du milieu de l'éducation les avantages et les inconvénients de rendre la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans comme c'est le cas de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
8. Rendre disponibles en milieu de travail les sites Info-Alpha et Info-Apprendre de la Fondation pour l'alphabétisation.
9. Faire en sorte que les écoles de formation professionnelle offrent une mise à niveau en littératie et en numératie obligatoire, comme cela se fait couramment en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

## 2 | Stimuler l'accroissement du taux d'emploi, du nombre d'heures travaillées et des salaires

10. Identifier et améliorer les conditions financières et non financières favorables à l'augmentation de l'offre de travail et des heures travaillées, notamment rendre remboursable le crédit d'impôt pour prolongation de carrière et rendre facultatif les cotisations au RRQ pour tous ceux qui travaillent après 65 ans.
11. Opérer une campagne de communication, d'information et de valorisation sur l'allongement de carrière incluant les avantages financiers et non financiers et diffuser auprès des employeurs les meilleures pratiques en matière d'attraction et de rétention de travailleurs expérimentés.
12. Établir un plan pour l'allègement progressif et généralisé des taxes sur le capital humain pour tendre vers le niveau de l'Ontario.

### 3 | Orienter la réglementation selon une logique d'efficacité et de résultat

13. Veiller à ce que les études d'impact qui accompagnent les nouvelles dispositions législatives ou réglementaires s'appuient sur les commentaires des secteurs concernés et des réalités du terrain, ce qui requiert une consultation réelle.
14. Améliorer le processus de conception des politiques publiques et, ce faisant, leur efficacité en favorisant un processus de co-création impliquant aussi des experts indépendants.
15. Bonifier les travaux d'allègement réglementaire et administratif.
16. Documenter l'impact sur le PIB de l'alourdissement de la réglementation.

### 4 | Moderniser le secteur de la construction

17. Augmenter la flexibilité entre les corps de métiers pour favoriser une plus grande polyvalence des travailleurs du secteur de la construction selon des principes et des objectifs d'efficacité.
18. Lever les restrictions réglementaires en matière de mobilité de la main-d'œuvre.
19. Faciliter l'accès aux métiers et professions et augmenter les possibilités de formation.

### 5 | Miser sur des infrastructures efficaces et durables

20. Continuer d'investir en priorité dans le maintien d'actifs pour combler le déficit et s'assurer que la croissance des budgets d'entretien soit au moins égale à la croissance du DMA.
21. Privilégier le recours à des modes d'octroi des contrats publics qui tiennent adéquatement compte des notions de qualité, de valeur et de durabilité.
22. Privilégier les partenariats publics-privés (PPP) afin d'assurer un continuum d'investissements pour le maintien d'actifs et le déploiement de nouveaux projets d'infrastructures.
23. Ouvrir les approvisionnements publics aux propositions non sollicitées, grâce d'abord à un projet pilote, ce qui permettrait de favoriser des solutions innovantes.
24. S'assurer d'une bonne coordination des travaux entre les grands donneurs d'ordre, pour réduire les pertes de productivité.
25. Renforcer nos infrastructures logistiques pour pouvoir tirer profit des atouts que possède le Québec comme une porte d'entrée au Canada et en Amérique du Nord.
26. Travailler avec les principaux acteurs de l'industrie de la construction dans le cadre d'un sommet par exemple pour identifier les enjeux et les pistes de solution en lien avec la lenteur dans la réalisation de projets.
27. Mettre en place les conditions nécessaires, y compris dans les clauses contractuelles, pour augmenter le nombre d'entreprises intéressées à participer aux marchés publics et favoriser la concurrence.

### 6 | Adopter une approche offensive en recherche et en innovation

28. Instaurer un programme de financement plus agressif de la R-D, de sa valorisation et de sa commercialisation, faciliter davantage l'innovation et son intégration et accompagner le tout d'outils efficaces de mise à niveau des compétences.
29. Augmenter les initiatives pour la mise sur pied de projets impliquant la collaboration entre les différents acteurs de l'innovation, entre le secteur privé et public, le milieu de l'éducation, de la recherche et le milieu des affaires, maillage grandes entreprises/PME, etc. (Le modèle allemand, peut être particulièrement inspirant à cet égard et en lien avec la complémentarité de la recherche fondamentale et la recherche appliquée et industrielle et avec la commercialisation de l'innovation).



30. S'assurer que les marchés publics jouent un rôle stratégique dans l'innovation, son intégration et sa commercialisation. Entre autres, exploiter adéquatement les dispositifs du PL12 adopté en 2022 et faire en sorte que les nouvelles façons de faire rendues possibles dans l'espace Innovation, qui s'avèreraient les plus porteuses selon les contrats puissent être normalisées dans un horizon relativement rapproché. Accompagner ces changements de formation et développement des compétences chez les fonctionnaires et inciter les municipalités à aller dans cette direction.
31. Rehausser le niveau des crédits d'impôt pour la R-D. Par exemple, le taux de 14% pourrait être ramené à son taux d'origine qui était de 17% pour les grandes entreprises. Celles-ci sont en effet généralement plus susceptibles d'investir dans de grands projets de R-D et d'innovation. Le taux pour la recherche précompétitive avec les universités pourrait aussi être bonifié. Rendre admissible au crédit d'impôt la recherche faite par des sous-traitants « de 2<sup>e</sup> niveau ».
32. Examiner pourquoi il y a proportionnellement moins de brevets au Québec, évaluer les résultats des mesures en place (comme le *patent box* ou la DICI) et analyser les leviers à activer.

## 7 | Favoriser le développement et l'intégration technologiques

33. Poursuivre et renforcer le soutien à l'automatisation et les investissements en TIC et ce dans tous les secteurs, le manufacturier mais aussi la construction (e.g. BIM) et les services. Le c3i représente certes à titre d'exemple une mesure appréciée à maintenir. Les investissements en capital physique et en actifs intangibles doivent augmenter de façon significative pour prendre le pas sur les facteurs défavorables à la productivité.
34. Poursuivre les efforts pour le déploiement de l'internet haute vitesse et du cellulaire dans les régions en s'assurant que les réseaux puissent suivre l'évolution rapide de la technologie et des vitesses de connexion.

## 8 | Faciliter la création et la croissance des entreprises

35. Documenter les obstacles à la création et à la croissance des entreprises au Québec dont la question de l'inscription en Bourse, et mettre en place des mesures pour la favoriser. À titre indicatif, envisager la mise en place d'incitatifs fiscaux afin d'encourager la participation des investisseurs dans le financement de nos entreprises (par exemple instaurer une variante du Régime d'épargne-actions (REA), qui a nettement contribué à l'essor de grandes entreprises québécoises notamment dirigées par des familles).
36. Faciliter le repreneuriat : sensibiliser et accompagner les vendeurs et les repreneurs potentiels et encourager le maillage et le regroupement.
37. Faciliter l'accès au financement aux étapes charnières de la trajectoire de développement d'une entreprise pour faciliter la pérennité des entrepreneurs émergents. Pour les start-ups, passer de l'idée à la production nécessite des injections de capitaux qui ne peuvent pas venir du financement bancaire traditionnel.
38. Inciter les entreprises à se développer dans une perspective internationale tournée vers l'exportation (comme en Finlande par exemple).



## 9 | Développer et renforcer les secteurs stratégiques et d'avenir

39. Continuer de renforcer et de consolider nos chaînes de valeur internes et les entreprises faisant partie de chaînes internationales et soutenir nos secteurs stratégiques en misant sur notre réalité régionale.

## 10 | Assurer une fiscalité compétitive et incitative

40. Assurer la compétitivité fiscale des entreprises, notamment par une réévaluation périodique, pour encourager les investissements privés et l'établissement des grandes entreprises au Québec.